

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} NOVEMBRE 2010

Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi, 1^{er} novembre 2010, tenue à la salle municipale de Saint-Isidore à 20 heures 30.

Sont présents :

Le maire: Réal Turgeon

et les conseillers :

Roger Dion	Daniel Blais
Hélène Pelchat	Guylaine Blais
Éric Blanchette	Hélène Jacques

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur Réal Turgeon, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Il invite les personnes présentes à se recueillir un moment.

2010-11-343

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC DIVERS OUVERT

IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec divers ouvert :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert ;
3. Adoption du procès-verbal ;
 - 3.1. Séance ordinaire du 4 octobre 2010 ;
4. Période de questions ;
5. Correspondance ;
6. Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité ;
7. Comptes à payer ;
8. État des revenus et dépenses au 31 octobre 2010 ;
9. États comparatifs semestriels des revenus et dépenses ;
10. Avis de motion ;
 - 10.1. Règlement no 215-2010 concernant les nuisances applicables par la Sûreté du Québec et modifiant le règlement no 82-98 ;
11. Adoption de règlement ;
 - 11.1. Règlement no 214-2010 décrétant l'acquisition d'un camion citerne ;
12. Demande de soumissions ;
 - 12.1. Acquisition d'un camion de voirie ;
13. Dépôt de soumissions ;
 - 13.1. Collecte des ordures ménagères ;
14. Inspection municipale ;
 - 14.1. Travaux à autoriser ;
15. Inspection en bâtiments ;
 - 15.1. Émission des permis ;
 - 15.2. Dossiers des nuisances ;
16. Sécurité incendie ;
 - 16.1. Demandes du directeur ;
 - 16.2. Embauche de pompiers ;
 - 16.2.1. Référence à la résolution no 2010-09-302 ;

17. Commission de protection du territoire agricole du Québec ;
 - 17.1. Demandes d'autorisation ;
 - 17.1.1. Ferme M.B. Turgeon ;
 - 17.1.2. Monsieur Réjean Blais ;
18. Centre multifonctionnel ;
 - 18.1. Ronam Constructions inc. ;
 - 18.1.1. Recommandations de paiement nos 2 et 3 ;
 - 18.1.2. Avenants de modification au contrat ;
 - 18.2. Autres travaux ;
 - 18.3. Approvisionnement en eau potable ;
 - 18.3.1. Mandat pour travaux hydrogéologiques ;
 - 18.3.2. CPE des Petits Pommiers ;
 - 18.4. Appel d'offre en architecture pour la bibliothèque ;
19. Routes Coulombe/Kennedy - recherche en eau ;
 - 19.1. Puits de production pour eau potable ;
 - 19.1.1. Dépôt de soumissions ;
 - 19.2. Mandat pour levés de géophysique-résistivité ;
 - 19.3. Mandat additionnel pour services d'ingénierie ;
20. Embauche de personnel surnuméraire ;
 - 20.1. Madame Catherine Parent ;
21. Financement par obligations pour un emprunt de 294 000 \$ - Règlement no 150-2005 (acquisition d'un camion autopompe) ;
 - 21.1. Mandat au ministre des Finances ;
22. Budget 2011 ;
 - 22.1. Horaire des rencontres ;
23. Divers ;
 - 23.1. Achat de cartes de souhaits ;
24. Clôture et levée de la séance.

Adoptée

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2010-11-344 3.1. Séance ordinaire du 4 octobre 2010

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
 APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2010 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

5. CORRESPONDANCE

Monsieur Réal Turgeon, maire, résume la correspondance reçue durant le mois et les décisions suivantes en découlent :

2010-11-345 Chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Beauce - renouvellement d'adhésion

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
 APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore renouvelle l'adhésion annuelle à la Chambre de commerce et d'industrie Nouvelle-Beauce au coût de trois cent quatre dollars et soixante-seize cents (304,76 \$), taxes incluses.

Adoptée

2010-11-346 **Centre local de développement de La Nouvelle-Beauce - souper annuel des gens d'affaires**

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la présence de quatre (4) représentants municipaux au 32^e Souper annuel des gens d'affaires de La Nouvelle-Beauce, qui se tiendra le 3 novembre 2010 à Sainte-Marie, au coût total de deux cent cinquante-cinq dollars (255,00 \$), taxes incluses.

Adoptée

2010-11-347 **Centre local de développement de La Nouvelle-Beauce - journée de la ruralité en Chaudière-Appalaches**

IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la participation d'un (1) représentant municipal à participer à la 2^e Journée de la ruralité en Chaudière-Appalaches, qui se tiendra le 12 novembre 2010 à Saint-Henri, au coût de quinze dollars (15,00 \$), incluant les taxes et le dîner.

Adoptée

2010-11-348 **Centre local de développement de La Nouvelle-Beauce - dîner de Noël des gens d'affaires**

IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à participer au dîner de Noël des gens d'affaires de La Nouvelle-Beauce qui se tiendra le 16 décembre 2010 à Scott, au coût de cinquante dollars (50,00 \$), taxes non applicables.

Adoptée

2010-11-349 **Journal de Beauce-Nord - publicité**

IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION,
APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil entérine la dépense au montant de cinq cent cinquante-trois dollars et neuf cents (553,09 \$), taxes incluses, relative à une publicité sur la municipalité de Saint-Isidore, dans l'édition du 27 octobre 2010 du Journal de Beauce-Nord, dont la

moitié sera remboursée par la Caisse populaire Desjardins du Nord de la Beauce.

Adoptée

2010-11-350 Centre local de développement de La Nouvelle-Beauce - cahier promotionnel

IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte de participer au cahier promotionnel de La Nouvelle-Beauce dans le journal Le Soleil, édition février 2011, par l'achat d'une page au coût de mille six cent quatre-vingt-treize dollars et douze cents (1 693,12 \$), incluant les taxes.

QUE pour pourvoir à la présente dépense, le budget 2011 s'applique.

Adoptée

2010-11-351 La Fabrique de Saint-Isidore - publicité 2011

IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS,
APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise le renouvellement de la publicité sur le feuillet paroissial de Saint-Isidore 2011 pour un espace double au coût de cent soixante dollars (160,00 \$), taxes non applicables.

QUE pour pourvoir à la présente dépense, le budget 2011 s'applique.

Adoptée

Le conseil convient de soumettre la candidature de madame Laurette Nadeau-Parent, citoyenne de Saint-Isidore, concernant le «Prix Hommage Bénévolat-Québec 2011», catégorie «Bénévole en action».

Le conseil acquiesce aux demandes d'aide matérielle par le C.P.A. des Tourbillons de Saint-Isidore pour la tenue de la compétition «Interclubs Chaudière-Appalaches» qui se tiendra les 11, 12 et 13 février 2011 et évaluera la demande d'aide financière lors du processus budgétaire 2011.

Le conseil transmet au ministère des Transports copie d'une résolution de la MRC de La Nouvelle-Beauce acceptant que la municipalité de Saint-Isidore devienne prioritaire dans une transaction à intervenir avec Chemins de fer nationaux du Canada et/ou ministère des Transports, relative à l'acquisition par bail d'un tronçon de voie ferrée d'environ deux (2) kilomètres situé sur le lot 3 173 892.

Le conseil prend acte du dépôt du compte rendu de la directrice générale et secrétaire-trésorière lors de sa participation au congrès de la Fédération québécoise des municipalités.

Le conseil reporte la décision de participer à la soirée «Hommage à la relève agricole en Beauce».

Le conseil reporte la décision relative à l'invitation du Conseil de bassin de la rivière Etchemin concernant la possibilité de présenter des projets démontrant l'engagement de la municipalité de Saint-Isidore dans la mise en œuvre du Plan directeur de l'eau de la Rivière Etchemin.

Le conseil sera représenté lors de la Cérémonie de Reconnaissance du Conseil de bassin de la rivière Etchemin le 22 novembre 2010 à Saint-Isidore, ayant pour but de rassembler les acteurs de l'eau.

Un représentant municipal participera gratuitement au forum scientifique «Le phosphore dans les sols, les rivières et les lacs : état des connaissances scientifiques et perspectives d'avenir pour sa gestion» qui se tiendra le 1^{er} décembre à Québec.

Le conseil convient de ne pas donner suite aux demandes suivantes :

- déjeuner conférence «Faites du réseautage une habitude de vie» ;
- commentaires de la municipalité relatifs à la fusion du CHAU Hôtel Dieu de Lévis et du CSCS du Grand Littoral ;
- journée 211 permettant de découvrir tout le potentiel des outils du Service 211 ;
- proposition de candidatures à une action de sécurité civile ;
- déjeuner conférence sur le dossier du gaz de schiste.

6. RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ

Chers citoyens,

Selon la loi, le maire se doit de présenter la situation financière de la municipalité à ce moment-ci de l'année. L'année 2010 en fut une de transition, de planification intense, de développements résidentiel, institutionnel et industriel, de constructions et de progrès pour Saint-Isidore. Voici donc mon rapport en date du 1^{er} novembre 2010.

Rapport financier 2009 et prévisions 2010

La firme comptable Blanchette, Vachon et Associés a produit le rapport financier 2009, en voici quelques données :

Pour l'année 2009, les recettes prévues de 3 636 152 \$ furent de 4 089 422 \$ et les dépenses estimées à 3 636 152 \$ furent de 3 834 847 \$ ce qui laisse un excédent net de 254 575 \$, incluant les affectations.

Finalement, au 31 décembre 2009, l'excédent accumulé de la municipalité est de 650 899 \$, soit :

Excédent accumulé non affecté au 1 ^{er} janvier 2009 :	613 272 \$
Excédent accumulé non affecté au 31 décembre 2009 :	385 515 \$
Excédent accumulé affecté au 31 décembre 2009 :	<u>265 384</u>
Excédent accumulé au 31 décembre 2009 :	650 899 \$

Les fonds réservés se détaillent comme suit :

Fonds de roulement	254 769 \$ *
SQAE	867
Fonds local – Réfection et entretien de certaines voies publiques	8 077
Solde disponible des règlements d'emprunts fermés	<u>155 120</u>
	418 833 \$

* En 2009, la municipalité a remboursé une quatrième tranche au montant de 25 231 \$ sur 126 155 \$ emprunté au fonds de roulement pour les travaux dans le Domaine-du-Vieux-Moulin - phase 1. La municipalité a l'obligation de rembourser ce montant sur une période maximale de cinq ans.

Le rapport du vérificateur de l'année 2009 ne fait mention d'aucune particularité.

Pour l'année 2010, la municipalité a adopté un budget équilibré de 3 561 998 \$.

Au 31 octobre 2010, les revenus étaient de 2 958 847 \$, les dépenses de fonctionnement incluant le remboursement de la dette à long terme de 2 137 483 \$ et les dépenses d'investissements de 1 052 121 \$, ce qui laisse un résultat avant affectations de (230 757) \$. En date du 31 octobre 2010, il y a eu des affectations nettes pour un montant de 416 230 \$, ce qui laisse un excédent net de 185 473 \$. Quelques subventions sont encore à recevoir, un financement est à réaliser et un règlement d'emprunt est en processus d'approbation. On anticipe un budget équilibré à la fin de la présente année financière.

Programme triennal d'immobilisations

Le programme triennal d'immobilisations adopté pour les années 2010, 2011 et 2012 est réalisé à soixante-quinze pour cent pour l'année 2010. Également, des projets d'immobilisations prévus pour 2011 ont été effectués en 2010, dont l'aménagement de parcs, ainsi que la construction du Centre multifonctionnel et d'une bibliothèque municipale/scolaire.

Les autres projets futurs s'orientent comme suit :

- travaux d'assainissement des eaux ;
- acquisition d'un édifice pour la relocalisation de la Maison des Jeunes ;
- continuation de l'amélioration significative des routes municipales et provinciales ;
- mise en place d'une structure aux sports et loisirs ;
- construction d'un nouvel étang aéré pour l'épuration des eaux usées ;
- aménagement de pistes cyclable et pédestre ;
- développements résidentiel et industriel ;
- aménagement au point d'eau Parent et réfection du barrage au point d'eau Couture ;
- entretien et amélioration des immeubles de la municipalité.

Contrats municipaux

La loi nous exige maintenant à fournir la liste de tous les contrats de 25 000 \$ et plus ou de 2 000 \$ et plus à un même contractant et totalisant plus de 25 000 \$.

En voici la liste :

NOM	MONTANT	OBJET DU CONTRAT
Excavation A.G.C.C. inc.	1 380 238,00 \$	Contrat de déneigement des routes entretenues par la municipalité (contrat sur 5 ans : 2005-2006, 2006-2007, 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010)
Excavation A.G.C.C. inc.	212 324,00 \$	Contrat de déneigement avec le Ministère des Transports pour une route leur appartenant (route du Vieux-Moulin) (contrat sur 5 ans : 2005-2006, 2006-2007, 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010)
Excavation A.G.C.C. inc.	2 271 891,55 \$	Contrat de déneigement des routes entretenues par la municipalité excluant le secteur urbain, sauf la rue Ste-Geneviève et la route Coulombe et incluant la route

		du Vieux-Moulin pour le Ministère des Transports (contrat sur 5 ans : 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013, 2013- 2014 et 2014-2015)
Déneigement et Excavation Dave Labonté	153 207,61 \$	Contrat de déneigement du secteur urbain, sauf la rue Ste- Geneviève et la route Coulombe (contrat sur 5 ans : 2010-2011, 2011-2012, 2012- 2013, 2013-2014 et 2014- 2015)
Services Sanitaires Denis Fortier inc.	349 203,21 \$	Enlèvement des ordures (contrat sur 5 ans : 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010)
Aréo-Feu	40 815,86 \$	Équipements pour le service des incendies
Les Constructions Edguy inc.	35 935,47 \$	Grattage des chemins, ponceau et terrain de balle
Dominique Blais Architecte	26 243,44 \$	Mandat d'architecture pour le Centre multifonctionnel et le garage municipal
Les Entreprises Lévisiennes inc.	332 491,81 \$	Contrat 2010 pour l'asphaltage mécanisé
Les Entreprises Clauni inc.	27 109,20 \$	Remplacement des fenêtres du Centre municipal et chaînes de rue
Génivar société en commandite	83 977,88 \$	Honoraires professionnels pour projets de réfection du Point d'eau Couture, étude de tracé de route et de circulation, pour la route du Vieux-Moulin, remplacement de ponceau dans le rang de la Grande-Ligne, stabilisation de rives et assistance pour demandes d'aide financière au MAMROT
Gilles Audet Excavation inc.	39 756,21 \$	Grattage des chemins, rechargement des accotements et terrain de balle
Groupe Ultima	41 745,00 \$	Assurances générales 2010 de la municipalité
Mécanarc	214 050,68 \$	Aménagement du parc de l'aréna avec jeux d'eau, volleyball de plage, skate park et toilettes extérieures
Ronam Constructions inc.	3 526 262,75 \$	Conception et construction du Centre multifonctionnel

Maxi Métal inc.	289 213,96 \$	Acquisition d'un camion citerne
Envir'eau Puits inc.	48 643,47 \$	Étude hydrogéologique pour le Centre multifonctionnel et préparation d'un appel d'offres pour travaux de forage d'un projet d'aqueduc route Coulombe/Kennedy

Rémunération des élus municipaux

L'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que si un règlement sur le traitement des élus est en vigueur sur le territoire de la municipalité, le rapport du maire doit inclure une mention des rémunérations et des allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité.

Puisqu'un tel règlement existe à la municipalité de Saint-Isidore, voici donc le traitement reçu par les élus municipaux pour l'année 2010 :

	Rémunération de base		Allocation de dépenses		Rémunération totale
Maire (*)	6 682,32 \$	+	3 341,16 \$	=	10 023,48 \$
Conseillers(ères) :	2 227,44 \$	+	1 113,72 \$	=	3 341,16 \$

(*) Comme le maire siège sur le conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce, il reçoit également une rémunération supplémentaire, soit 228,00 \$ par mois pour un montant total annuel de 2 508,00 \$ pour les séances ordinaires et 228,00 \$ pour chaque séance extraordinaire ou statutaire. Le maire ne reçoit aucune rémunération pour le mois de juillet puisque la MRC ne tient pas de séance.

Réal Turgeon,
Maire

2010-11-352 7. COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve le paiement des comptes suivants :

prélèvements nos 1047 à 1061 inclusivement et chèques nos 7435 à 7493 inclusivement, totalisant cent soixante-dix neuf mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit dollars et soixante-dix cents (179 598,70 \$).

Adoptée

8. ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 OCTOBRE 2010

Le conseil prend acte du dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 octobre 2010.

9. ÉTAT COMPARATIFS SEMESTRIELS DES REVENUS ET DÉPENSES

Le conseil prend acte du dépôt des états comparatifs semestriels des revenus et dépenses et ce, conformément à l'article 176.4 du Code municipal.

10. AVIS DE MOTION

10.1. Règlement no 215-2010 concernant les nuisances applicables par la Sûreté du Québec et modifiant le règlement no 82-98

Avis de motion est déposé par Éric Blanchette, conseiller de la municipalité de Saint-Isidore, qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente le règlement no 215-2010 concernant les nuisances applicables par la Sûreté du Québec et modifiant le règlement no 82-98.

Éric Blanchette,
Conseiller

11. ADOPTION DE RÈGLEMENT

2010-11-353

11.1. Règlement no 214-2010 décrétant l'acquisition d'un camion citerne

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a demandé des soumissions par appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion citerne ;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore a accepté la soumission de Maxi Métal inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, conditionnelle à l'approbation du présent règlement par le Ministère des Affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire, pour l'acquisition d'un camion citerne au coût forfaitaire total de deux cent quatre-vingt-neuf mille deux cent quatorze dollars (289 214 \$), taxes incluses, tel qu'il appert du document de soumission joint au présent règlement pour en faire partie comme l'annexe «A» ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a engagé des frais professionnels relativement à la préparation du devis d'appel d'offres, de l'étude des soumissions et de la surveillance des travaux de fabrication du camion citerne pour un montant forfaitaire de neuf mille cinq cent quatre-vingt-quinze dollars (9 595 \$), taxes incluses, tel qu'il appert des résolutions nos 2010-04-120 et 2010-05-148 jointes au présent règlement pour en faire partie comme l'annexe «B» ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 4 octobre 2010 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE ET STATUE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1: TITRE

Le présent règlement porte le titre de «Règlement no 214-2010 décrétant l'acquisition d'un camion citerne».

ARTICLE 2: PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long.

ARTICLE 3: ACQUISITION

Le conseil est autorisé à acquérir un camion citerne, incluant l'équipement tel que spécifié au devis ci-annexé au présent règlement pour en faire partie en annexe «C».

ARTICLE 4: DÉPENSES AUTORISÉES

Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas trois cent mille dollars

(300 000 \$) pour les fins du présent règlement, incluant les taxes, les honoraires professionnels et les imprévus.

ARTICLE 5: EMPRUNT AUTORISÉ

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de trois cent mille dollars (300 000 \$) sur une période de vingt (20) ans.

ARTICLE 6: SOMMES ENGAGÉES

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 7: AFFECTATION

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 8: APPROPRIATION D'OCTROIS

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 9: ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté ce 1^{er} novembre 2010.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

12. DEMANDE DE SOUMISSIONS

2010-11-354

12.1. Acquisition d'un camion de voirie

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande des soumissions pour l'acquisition d'un camion de voirie aux entreprises suivantes :

- Citadelle Chevrolet Cadillac ltée
- Drouin et Frères Auto ltée

QUE les soumissions soient reçues au bureau municipal pour jeudi le 16 décembre 2010, 14 heures.

Adoptée

13. DÉPÔT DE SOUMISSIONS

2010-11-355

13.1. Collecte des ordures ménagères

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a demandé des soumissions par appel d'offres public dans un système électronique et dans un journal diffusé sur le territoire, pour la collecte des ordures ménagères pour une période de 3 ans et 5 ans ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

SOUMISSIONNAIRE	ANNÉES 2011, 2012 ET 2013 PRIX TOTAL EXCLUANT LES TAXES		ANNÉES 2011, 2012, 2013, 2014 ET 2015 PRIX TOTAL EXCLUANT LES TAXES	
	Global	Agri-Marché	Global	Agri-Marché
Gaudreau Environnement inc.	290 563,57 \$	3 889,91 \$	499 091,34 \$	6 681,57 \$
Services Sanitaires Denis Fortier inc.	205 046,80 \$	7 038,92 \$	342 500,00 \$	11 969,30 \$
Veolia ES Matières Résiduelles inc.	269 250,93 \$	7 718,33 \$	457 846,25 \$	13 124,60 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore octroie le contrat de collecte des ordures ménagères pour les années 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015 à Services Sanitaires Denis Fortier inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, au montant de quatre cent mille cent sept dollars et vingt-trois cents (400 107,23 \$), incluant les taxes, soit :

Année 2011	79 915,50 \$
Année 2012	79 967,42 \$
Année 2013	80 020,38 \$
Année 2014	80 074,41 \$
Année 2015	80 129,52 \$

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

14. INSPECTION MUNICIPALE

Le conseil prend acte du dépôt des rapports du directeur des travaux publics :

- rencontre pré-saison hivernale au ministère des Transports : mêmes instructions que l'an dernier ;
- signalisation route du Vieux-Moulin : le conseil conserve le statu quo ;
- installation de deux (2) bornes sèches au point d'eau Parent : à revoir lors du processus budgétaire 2011 ;
- limite de vitesse dans une zone scolaire : préparation de modifications à la réglementation.

2010-11-356 14.1. Travaux à autoriser

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
 APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les travaux et/ou les achats suivants, sous la supervision du directeur des travaux publics, monsieur Richard Allen :

COÛTS ESTIMÉS
 (incluant les taxes)

- **Nettoyage de fossés**

Rang de la Grande-Ligne (hauteur du 125)	558,73 \$
Route Coulombe (intersection rang St-Jacques, côté nord)	880,43 \$

Fournisseurs : entrepreneurs locaux

Adoptée

Le maire procède au dévoilement officiel d'un tableau créé par madame Linda Coulombe (Linduska), représentant une œuvre d'art intitulée «Paix à St-Isidore».

15. INSPECTION EN BÂTIMENTS

15.1. Émission des permis

Le conseil prend acte du dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois d'octobre 2010.

15.2. Dossiers des nuisances

Le conseil prend acte du dépôt du rapport relativement aux dossiers des nuisances pour le mois d'octobre 2010 avec la mention suivante :

Matricule 5654 55 1426 demande de tolérance accordée jusqu'au 31.05.11

16. SÉCURITÉ INCENDIE

16.1. Demandes du directeur

Aucun sujet.

16.2. Embauche de pompiers

2010-11-357 16.2.1. Référence à la résolution no 2010-09-302

ATTENDU QUE par la résolution no 2010-09-302, la municipalité de Saint-Isidore a retenu les services de monsieur Steve Rousseau comme pompier volontaire et ce, conditionnel entre autres à une autorisation de l'employeur ;

ATTENDU QUE l'emploi de monsieur Rousseau, lieutenant à temps plein au Service de la sécurité incendie de la Ville de Lévis, se résume à treize (13) quarts de travail répartis sur une période de vingt-huit (28) jours ;

ATTENDU QUE l'autorisation de l'employeur mentionne que monsieur Rousseau ne sera pas disponible à répondre à des appels d'urgence pour la municipalité de Saint-Isidore lors desdits quarts de travail ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore constate les faits suivants :

- acquis de formation ;
- quarts de travail variés sur une période de quinze (15) jours par mois ;
- proximité ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil maintienne exceptionnellement l'engagement de monsieur Steve Rousseau comme pompier volontaire à Saint-Isidore.

Adoptée

17. COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

17.1. Demandes d'autorisation

2010-11-358

17.1.1. Ferme M. B. Turgeon

CONSIDÉRANT QUE Ferme M.B. Turgeon inc., située au 8 route Larochelle à Saint-Isidore, est propriétaire des lots 3 028 316, 3 028 317, 3 028 318, 3 028 319, 3 028 325, 3 028 326, 3 028 327, 3 028 328 et 3 028 329 au cadastre du Québec, d'une superficie totale de quatre-vingt-dix-sept hectares et quatre dixièmes (97,4 ha) ;

CONSIDÉRANT QUE Ferme M.B. Turgeon inc. a mis fin aux activités agricoles d'élevage en 2008 tout en conservant les terres en culture ;

CONSIDÉRANT QUE Ferme M.B. Turgeon inc. loue actuellement de Ferme Laroporc inc. de la fourniture de lisiers afin d'assurer la fertilisation desdites terres ;

CONSIDÉRANT QUE Ferme M.B. Turgeon inc. souhaite vendre l'ensemble des lots à Ferme Laroporc inc. et obtenir l'autorisation d'aliéner et de lotir une partie des lots 3 028 327 et 3 028 328 d'une superficie de trois hectares et soixante-six centièmes (3,66 ha) en faveur de monsieur Michel Turgeon, ouvrier agricole ;

CONSIDÉRANT QUE lesdites parties de lots sont enclavées entre le ruisseau Fourchette et une série de résidences non agricoles adjacentes à la route Larochelle, sur lesquelles on y retrouve une résidence bénéficiant d'un droit acquis de cinq mille mètres carrés (5 000 m.c.), l'excédent du droit acquis étant utilisé à des fins agricoles et de pâturage ;

CONSIDÉRANT QUE Ferme Laroporc inc. n'est pas intéressée par l'acquisition de ladite superficie, compte tenu des contraintes suivantes : faible superficie en cause, zones de protection des puits résidentiels, zone de protection du ruisseau Fourchette, difficile d'opération par la machinerie agricole ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore appuie la demande de Ferme M.B. Turgeon inc. auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec

concernant l'aliénation et le lotissement d'une partie des lots 3 028 327 et 3 028 328, d'une superficie de trois hectares et soixante-six centièmes (3,66 ha) en faveur de monsieur Michel Turgeon.

QUE le conseil informe la Commission que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité.

Adoptée

2010-11-359 17.1.2. Monsieur Réjean Blais

CONSIDÉRANT QUE monsieur Réjean Blais, résidant au 108, rang St-Pierre à Saint-Isidore, est propriétaire du lot 3 028 176 au cadastre du Québec, d'une superficie de vingt-et-un hectares et sept dixièmes (21,7 ha), sur lequel on retrouve des anciens bâtiments de ferme et une résidence centenaire bénéficiant de droits acquis pour un demi (1/2) hectare ;

CONSIDÉRANT QUE la partie ouest dudit lot est très peu utilisée à des fins agricoles dû à la présence du cours d'eau Fourchette d'une profondeur de cinq (5) à sept (7) mètres sur la majorité du parcours se trouvant dans la section des bâtiments agricoles, de fortes pentes et trois (3) poteaux d'électricité ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Réjean Blais souhaite vendre la partie est dudit lot constituant la portion cultivable, représentant dix-sept hectares et sept dixièmes (17,7 ha) en faveur de monsieur Yvan Lessard, producteur laitier à Saint-Anselme ;

CONSIDÉRANT QUE ladite acquisition permettrait à monsieur Lessard d'être plus autonome et consolider son exploitation actuelle, étant donné l'impossibilité d'acquérir des terres dans son voisinage vu la présence dans ce secteur de fermes maraîchères, porcines et laitières ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore appuie la demande de monsieur Réjean Blais auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'aliénation et le lotissement d'une partie du lot 3 028 176 d'une superficie de dix-sept hectares et sept dixièmes (17,7 ha) en faveur de monsieur Yvan Lessard.

QUE le conseil informe la Commission que la demande est conforme aux règlements d'urbanisme de la municipalité.

Adoptée

18. CENTRE MULTIFONCTIONNEL

18.1. Ronam Constructions inc.

2010-11-360 18.1.1. Recommandations de paiement nos 2 et 3

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les recommandations de paiement transmises par Dominique Blais architecte, concernant les travaux de construction effectués au Centre multifonctionnel à Ronam Constructions inc. au montant total de un million trois cent quatre-vingt-dix mille cent vingt-quatre dollars et quarante cents (1 390 124,40 \$), incluant les taxes, soit :

- Recommandation de paiement no 2 679 617,18 \$
- Recommandation de paiement no 3 710 507,22 \$

Adoptée

2010-11-361 18.1.2. Avenants de modification au contrat

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
 APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les modifications suivantes au contrat concernant les travaux de construction effectués au Centre multifonctionnel par Ronam Constructions inc., les prix incluent les taxes :

- Avenant 7 - directive S-3 3 166,14 \$
Cloison mobile
- Avenant 8 - directive S-4 204,87 \$
Changements colonnes, poutres,
contrevents et dessin d'érection
- Avenant 9 - directives ME-1, ME-2, S-1 et S-2 27 524,85 \$
Excavation et remblai additionnels
- Avenant 10 révisé - directive D-14 (1 975,31 \$)
Crédit pour clôtures
- Avenant 11 - directive D-17 13 879,95 \$
Entrée électrique et délestage
- Avenant 12 - directive ME-3 1 985,83 \$
Ajout de prises électriques pour cuisine
- Avenant 13 - directive D-18 (327,34 \$)
Crédit pour 2 réchauds
- Avenant 14 - directive D-19 1 136,73 \$
Quincaillerie pour gâches électriques

Adoptée

2010-11-362 18.2. Autres travaux

IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION,
 APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les travaux suivants au Centre multifonctionnel :

COÛTS ESTIMÉS
 (incluant les taxes)

- **Système de sécurité et contrôle d'accès** 8 465,62 \$
Fournisseur : Alarmes V.E.C. inc.
- **Clôture complète incluant les accessoires** 3 555,56 \$
Fournisseur : Clôtures Colbo inc.

et ce, telles les propositions soumises respectivement les 15 et 18 octobre 2010.

Adoptée

18.3. Approvisionnement en eau potable

18.3.1. Mandat pour travaux hydrogéologiques

Aucun sujet.

2010-11-363 18.3.2. CPE des Petits Pommiers

ATTENDU QUE par la résolution 2009-07-198, la municipalité de Saint-Isidore consentait à vendre au Centre de la Petite Enfance des Petits Pommiers une partie du lot 4 105 611, d'une superficie approximative de mille cinq cent cinquante-trois mètres carrés et cinq dixièmes (1 553,5 m.c.), au coût de un dollar vingt-cinq cents du pieds carré (1,25 \$ p.c.) ;

ATTENDU QUE la municipalité avait convenu de faire don dudit terrain et ce, au moment approprié ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore consente à rembourser le Centre de la Petite Enfance des Petits Pommiers pour un montant de vingt mille neuf cent quatre dollars et quatre-vingt-six cents (20 904,86 \$), taxes non applicables, représentant le prix de vente d'une partie du lot 4 105 611, pour les besoins d'un stationnement à utilisation partagée.

QUE pour pouvoir à la présente dépense, le budget de fonctionnement s'applique.

Adoptée

2010-11-364 18.4. Appel d'offres en architecture pour la bibliothèque

IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore demande des soumissions pour des services en architecture concernant l'intérieur de la bibliothèque au Centre multifonctionnel aux professionnels suivants :

- Dominique Blais, architecte
- Yvan Deschênes, architecte

QUE les soumissions soient reçues au bureau municipal pour jeudi le 2 décembre 2010, 14 heures.

Adoptée

19. ROUTES COULOMBE/KENNEDY - RECHERCHE EN EAU

19.1. Puits de production pour eau potable

2010-11-365 19.1.1. Dépôt de soumissions

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a demandé des soumissions sur invitation pour des travaux de construction de deux (2) puits de production pour l'alimentation en eau potable à l'extérieur du périmètre urbain, secteur est, à cinq (5) entreprises ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues, excluant les taxes :

Soumissionnaires	Forages Exploratoires/piézomètres	Puits de production	Essais de pompage	Total
Groupe Puitbec inc.	43 920,00 \$	22 850,00 \$	10 750,00 \$	77 520,00 \$
Les Forages LBM inc.	54 410,00 \$	35 420,00 \$	7 750,00 \$	97 580,00 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte la soumission de Groupe Puitbec inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de construction de deux (2) puits de production pour l'alimentation en eau potable, secteur est de la municipalité de Saint-Isidore, incluant forages, aménagement de puits, essais de pompage et travaux connexes, au prix de quatre-vingt-sept mille cinq cents dollars et soixante-dix cents (87 500,70 \$), taxes incluses.

QUE la présente dépense soit payée à même le fonds des activités d'investissement.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

2010-11-366

19.2. Mandat pour levés de géophysique-résistivité

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore désire évaluer la possibilité de la mise en place d'infrastructures d'eau potable à l'extérieur du périmètre urbain, secteur est ;

ATTENDU QUE la municipalité juge opportun l'identification, par méthode de résistivité électrique, d'éventuelles zones de faille et de fracture pouvant constituer de bons aquifères dans le but de desservir convenablement le secteur ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION, APPUYÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore mandate GEOSIG INC. à effectuer des levés de géophysique-résistivité sur les deux (2) zones d'intérêt situées à proximité de l'intersection routes Coulombe/Kennedy, au coût forfaitaire de treize mille cinq cent quarante-cinq dollars (13 545,00 \$), incluant les taxes, et ce, telle la proposition soumise le 21 octobre 2010.

QUE la présente dépense soit payée à même le fonds des activités d'investissement.

Adoptée

2010-11-367

19.3. Mandat additionnel pour services d'ingénierie

ATTENDU QUE par les résolutions 2008-10-286, 2008-12-344, 2009-07-207, la municipalité de Saint-Isidore a mandaté Génivar afin d'effectuer les démarches nécessaires relatives à l'inscription du projet de collecte et traitement des eaux usées pour le secteur routes Coulombe/Kennedy, dans le programme PIQM du ministère des Affaires municipales et des Régions ;

ATTENDU QUE par la résolution 2010-02-51, la municipalité a mandaté Génivar afin de déposer une nouvelle demande d'aide financière pour une piste cyclable sur la route Coulombe et démarrer la demande à la CPTAQ pour le dézouage du site de traitement (étang additionnel) ;

ATTENDU QUE Génivar a fait parvenir à la municipalité une nouvelle offre de services professionnels afin de réaliser d'autres activités pour compléter les demandes de subventions, entre autres l'ajout d'un projet d'aqueduc ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise un budget supplémentaire à un taux horaire jusqu'à concurrence d'un montant maximum de dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-quinze dollars et soixante-deux cents (17 495,62 \$), taxes incluses, relatif aux services de Génivar dans les activités à venir pour l'obtention de subventions dans le projet de collecte et de traitement des eaux usées, secteur routes Coulombe/Kennedy, d'une piste cyclable, de dézouage du site de traitement pour un étang additionnel et l'ajout d'un projet d'alimentation en eau avec réseau d'aqueduc et ce, telle la proposition soumise le 19 octobre 2010.

QUE la présente dépense soit payée à même le fonds des activités d'investissement.

Adoptée

20. EMBAUCHE DE PERSONNEL SURNUMÉRAIRE

2010-11-368 20.1. Madame Catherine Parent

ATTENDU QUE par la résolution 2010-10-340, la directrice générale et secrétaire-trésorière était autorisée à procéder à l'embauche d'un employé surnuméraire, selon les besoins administratifs, et ce, jusqu'à la fin de l'année 2010.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR ROGER DION ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE les membres du conseil de la municipalité de Saint-Isidore retiennent les services de madame Catherine Parent comme soutien administratif et ce, au taux horaire de quatorze dollars (14,00 \$).

Adoptée

21. FINANCEMENT PAR OBLIGATIONS POUR UN EMPRUNT DE 294 000 \$ - RÈGLEMENT NO 150-2005 (ACQUISITION D'UN CAMION AUTOPOMPE)

2010-11-369 21.1. Mandat au ministre des Finances

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Isidore désire se prévaloir des dispositions de l'article 1066 du Code municipal ;

IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION, APPUYÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil donne mandat au ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

22. BUDGET 2011

22.1. Horaire des rencontres

Le conseil convient de fixer la séance statutaire pour l'adoption du budget au 20

décembre 2010.

23. DIVERS

2010-11-370 23.1. Achat de cartes de souhaits

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore consente à acheter cent (100) cartes de souhaits réalisées par les élèves de l'École Barabé-Drouin au coût total de cent dollars (100,00 \$), taxes non applicables.

Adoptée

24. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Réal Turgeon, maire, déclare la séance close.

2010-11-371 IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 22 HEURES 30.

Adopté ce _____ 2010.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
